

Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM
Unité de Transport Routier - Annaba -

Annaba, le 20 Avril 2026

.....
.....
- **Lettre de Consultation restreinte N° 11 / SOMIPHOS / UTR / 2026**

Objet : Consultation restreinte Transport de Phosphate

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir nous adresser votre offre pour la réalisation du transport routier de phosphate marchand en vrac du Complexe Minier de Djebel Onk (Bir El Ater, Wilaya de Tébessa) à destination des Installations Portuaires d'Annaba (IPA), selon les conditions ci-après :

1. Conditions de la prestation :

- **Quantité totale :** Trois Cent Mille (300 000) tonnes + Cent Cinquante Mille (150 000) tonnes en option.
- **Quantité journalière :** 2 500 tonnes / jour.
- **Distance :** Complexe Minier de Djebel Onk (Bir El Ater) vers Installations Portuaires d'Annaba sur une distance d'environ 330 km.
- **Prix unitaire :** A renseigner par le soumissionnaire dans le Bordereau des Prix Unitaires (**Annexe N°02**), en DA HT / tonne transportée.
- **Paiement :** Mensuel, sur présentation de facture HT, conformément à l'attachement contradictoirement signé.
- **TVA :** Délivrance des attestations d'achats en franchise de TVA par SOMIPHOS.
- **Régime de travail :** 24h/24 et 7j/7.
- **Durée prévisionnelle :** Quatre (04) mois à compter du démarrage, en fonction des besoins et performances, la durée pourra être prolongée sans dépasser le 31/12/2026.
- **Parc minimal exigé :**
 - Capacité journalière minimale d'un parc propre \geq 200 T.
 - Camions benne basculante \geq 25 T de charge utile.
 - Âge moyen du parc \leq 10 ans.
- **Quantité supplémentaire :**
 - Tout prestataire ayant totalement honoré ses engagements contractuels peut bénéficier, par avenant, d'une quantité supplémentaire.
 - Tout prestataire ayant failli à ses obligations contractuelles ne peut en aucun cas bénéficier de l'octroi d'une quantité supplémentaire.

2. Modalités de sélection et de répartition :

- SOMIPHOS UTR, cible de retenir les **cinq (05) premiers**, prestataires techniquement qualifiés, classés selon les offres financières croissantes (du moins disant au plus disant) avec la condition que les candidats retenus s'engagent à satisfaire le besoin de Trois Cent Mille (300 000) tonnes, augmentée s'il y a lieu des Cent Cinquante Mille (150 000) tonnes en option, sur la période sus indiquée.
- Dans le cas contraire (les cinq (05) candidats retenus ne suffisent pas pour assurer la prestation), SOMIPHOS UTR procédera par la sélection d'un nombre supplémentaire des



Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM

Unité de Transport Routier - Annaba -

candidats toujours dans l'ordre de classement définitifs des offres et ceci jusqu'à concurrence de la satisfaction totale du besoin.

- Dans le cas où le nombre des prestataires retenus techniquement s'avère inférieur à Cinq (05), SOMIPHOS UTR retiendra les candidats acceptés techniquement quel que soit leur nombre.
- Le classement des prestataires retenus techniquement sera en fonction des offres financières croissantes du moins disant au plus disant, le moins disant sera classé premier ;
- Les candidats classés sur la liste jusqu'à cette étape sont considérés retenus provisoirement ;
- Lors de l'étape suivante de l'évaluation financière, la commission d'évaluation :
 - ✓ Rejette l'offre retenue lorsque celle-ci paraît excessivement élevée ou anormalement bas par rapport aux prix de référence fixés par le service compétant du contractant et indiqué sur un document écrit, inséré sous enveloppe fermée à remettre par le service contractant à la commission chargée du traitement de la consultation avant l'ouverture des offres et devant les soumissionnaires ;
- Le premier lot de **100 000 tonnes** sera réparti à parts égales entre les prestataires retenus, dans la limite des capacités déclarées, le solde de la quantité sera distribué en fonction des performances effectives.

Tout candidat retenu techniquement est tenu de **s'aligner sur le prix du moins disant (Annexe N°03)**, tout refus d'alignement entraîne l'exclusion automatique du candidat.

3. Dossier à fournir :

a) Dossier Administratif :

- Copie de la présente lettre de consultation portant la dénomination de l'entreprise soumissionnaire en **annexe n° 05** ;
- Copie du registre de commerce ;
- Copie des statuts pour les sociétés (s'il y a lieu) ;
- Délégation de pouvoir de signature (**Annexe N°04**), s'il y a lieu.

b) Dossier Technique :

- Liste des camions à engager avec copies des cartes grises (tracteurs, camions et bennes basculantes) précisant la charge utile (**Annexe N°01**) ;
- Pour les cartes grises ne comportant pas la charge utile : copie du carnet du contrôle technique dûment authentifié précisant obligatoirement la charge utile ;
- Le soumissionnaire doit obligatoirement joindre les copies des cartes grises pour chaque camion/tracteur et chaque remorque (benne basculante) listés ci-dessus, toute carte grise ne comportant pas la charge utile doit être accompagnée du document du contrôle technique certifiant la charge utile.
- Document portant acceptation du principe d'alignement au prix du moins disant (**Annexe N°03**).

c) Offre Financière :

- Bordereau des Prix Unitaires – BPU (**Annexe N°02**) ;
- Références bancaires (**RIB**).



Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM
Unité de Transport Routier - Annaba -

d) Dispositions diverses :

- SOMIPHOS UTR, procédera à l'exclusion des prestataires retenus montrant des défaillances importantes lors de l'exécution du contrat notamment en ce qui concerne les volumes réalisés inférieurs à ceux contractuels ;
- SOMIPHOS UTR, se réserve le droit de déclarer l'infructuosité ou l'annulation de la présente consultation conformément aux conditions de sa procédure des achats et de passation des marchés en vigueur (P11-V06) ;
- L'ensemble des dispositions détaillées régissant les prestations objet de la présente consultation seront détaillées dans le contrat à signer par le candidat retenu et SOMIPHOS UTR suite à l'attribution de l'opération.

NB : *Tous les documents annexés doivent être dûment renseignés, signés et revêtus du cachet du soumissionnaire.*

4. Dépôt de l'offre :

L'offre devra nous parvenir sous **pli unique bien scellé**, avec cachet apposé, à l'adresse suivante :

Unité de Transport Routier / SOMIPHOS Spa
« A NE PAS OUVRIR que par la Commission chargée du traitement de la consultation »
Consultation N° 11 / SOMIPHOS / UTR / 2026 – TRANSPORT DE PHOSPHATE
Zone Industrielle MEBOUJJA CHAÏBA, Sidi Amar – Annaba

L'offre doit nous parvenir au plus tard le 23/04/2026, avant 13H00.

Les soumissionnaires, ayant participé à cette opération, sont invités à assister à la séance publique d'ouverture des plis, qui se tiendra au siège de la Direction de l'Unité, cité ci-dessus, le **23/04/2026 à 14h00.**

Les prestataires ne remplissant pas les conditions et exigences du présent document seront rejetés.

Nous vous remercions à l'avance et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable des Travaux de la Structure Contractante



Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM
Unité de Transport Routier - Annaba -

ANNEXE N° 02
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Consultation N° 11 / SOMIPHOS / UTR / 2026
« Transport Routier du Phosphate du Complexe Minier de Djebel Onk, Bir El Ater
vers les Installations Portuaires d'Annaba, Wilaya d'Annaba
Au profit de l'Unité de Transport Routier Annaba »

N°	DÉSIGNATION	Unité	Prix Unitaire en chiffres (DA/HT)	Prix Unitaire en lettres (DA/HT)
01	Transport routier du Phosphate Marchand en Vrac du Complexe Minier de Djebel Onk, Bir El Ater (Wilaya de Tébessa), vers les Installations Portuaires d'Annaba.	TONNE

Fait à, le :

(Nom, Prénoms, Qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

.....



Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM
Unité de Transport Routier - Annaba -

ANNEXE N° 03

Document portant principe d'acceptation de l'alignement au prix du moins disant

Je soussigné(e),

Nom et Prénom :

.....
.....

Agissant au nom et pour le compte de :

.....

Déclare sur l'honneur avoir accepté le principe de m'aligner sur le prix proposé par le prestataire le moins disant et classé premier après pré-qualification technique, selon les exigences du présent DDC faisant l'objet de la

Consultation N° 11 / SOMIPHOS / UTR / 2026, et ceci dans le cas où cela me convient.

Fait à, le :

(Nom, Prénoms, Qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

.....



Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM
Unité de Transport Routier - Annaba -

ANNEXE N° 04

Délégation de Pouvoir de Signature

Le soussigné :

.....

Agissant en qualité de :

.....

Dont le siège social est sis :

.....

Immatriculé au :

.....

Donne par la présente pouvoir à :

Monsieur :

.....

Occupant le poste de :

.....

A l'effet de parapher, négocier, signer le cahier des charges, le contrat et tous autres documents entrant dans le cadre de :

La Lettre de Consultation N° :

.....

Publiée par l'EPE. SOMIPHOS. SPA UTR, relative à :

.....

.....

Monsieur :

..... est

autorisé à engager : auprès de l'EPE.
SOMIPHOS. SPA UTR.

Signature :	
Nom :	
Fonction :	
Date :	

